collection **RAPPORT**

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020

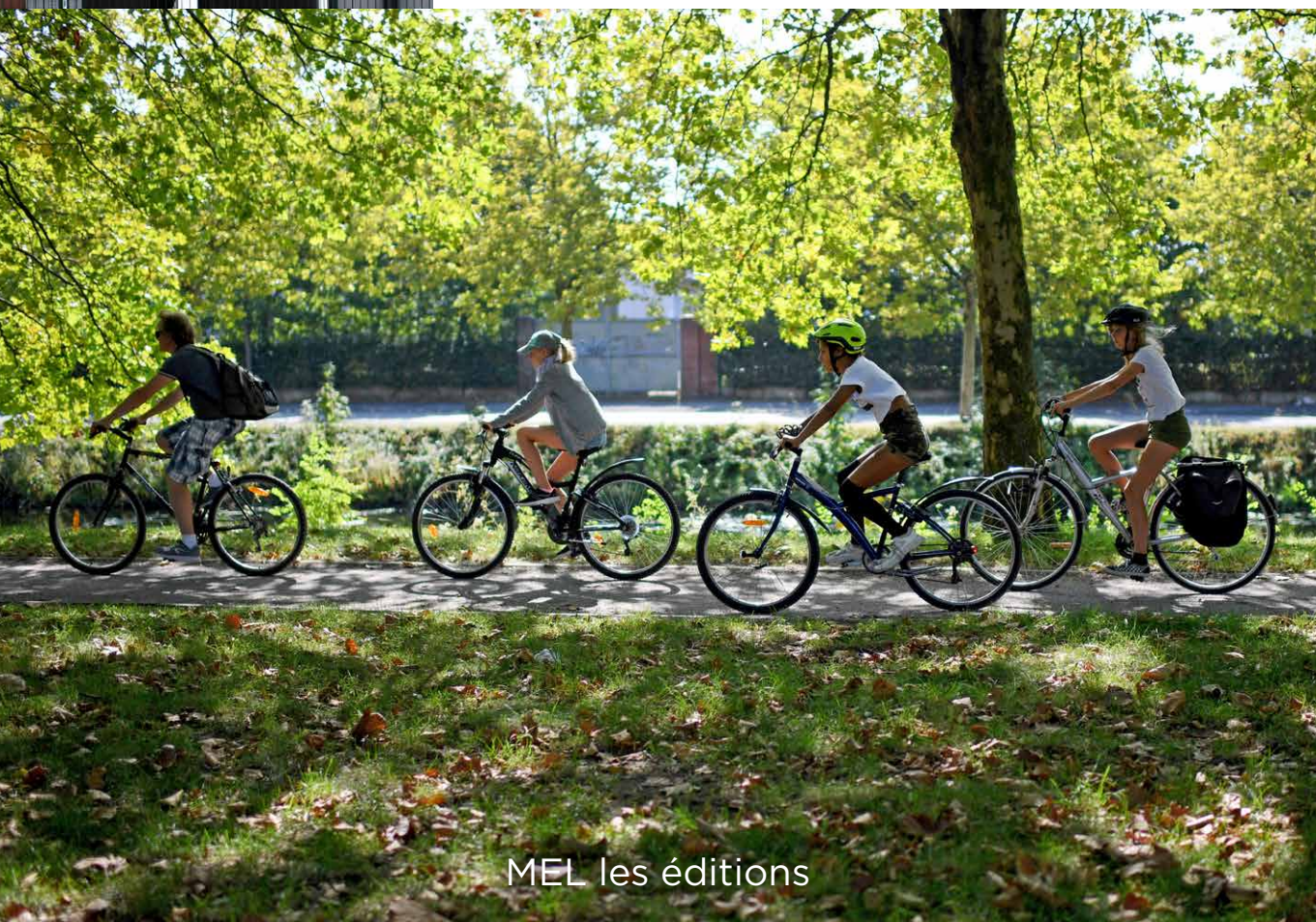

MEL les éditions

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020

SOMMAIRE

P. 6	Édito
P. 8	La Métropole Européenne de Lille
P. 11	Le rapport annuel développement durable, un outil d'analyse globale et d'aide à la décision
P. 12	Un plan de relance économique en faveur de la transition écologique
P. 14	Vers un nouveau PCAET
P. 15	Ambition n°1 Accélérer la transition énergétique vers une métropole neutre en carbone d'ici 2050
P. 29	Ambition n°2 Construire une métropole résiliente au changement climatique et améliorant la qualité de l'air
P. 32	Ambition n°3 Une métropole solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique

ÉDITO

L'année 2020 a été une année très singulière. Face à la crise sanitaire, la MEL a dû faire preuve d'agilité, se réinventer en urgence pour assurer la continuité des services publics et développer de nouvelles offres pour venir en aide aux plus fragiles.

Ainsi, la MEL a notamment :
- voté un plan de relance exceptionnel ;
- maintenu l'ensemble des services publics en conjuguant présentiel et télétravail ;
- maintenu les services de transports en commun malgré une baisse importante des fréquentations ;
- mis en place des solutions provisoires telles que de nouvelles pistes cyclables (« corona-pistes »), des webinaires…
- accéléré la dématérialisation de certaines procédures d'instruction.

Ces conditions particulières ont également été porteuses d'innovations qui sont venues nourrir la stratégie et le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) définitivement adopté par la MEL en février dernier. Ainsi, ce plan climat comprend des projets déjà engagés ou de nouveaux, enrichis de manière à accélérer la transition énergétique, à massifier les pratiques durables, et à catalyser les démarches environnementales du territoire.

Le nouveau PCAET répond à trois ambitions :
- accélérer la transition énergétique pour une Métropole neutre en carbone d'ici 2050 ;
- construire une Métropole résiliente au changement climatique et améliorant la qualité de l'air ;
- une Métropole solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique.

Il se décline en dix priorités (Energie, Mobilité, Aménagement, Habitat, Production et consommation, Exemplarité, Air, Adaptation, Gouvernance et coopération, Moyens) et irrigue les stratégies de l'ensemble des politiques publiques métropolitaines. Au total, plus de 42 actions ou projets seront suivis tout au long du mandat pour permettre à la MEL d'atteindre ses objectifs aux horizons 2026, 2030 et 2050 et ainsi offrir aux citoyens une métropole neutre en carbone, résiliente et solidaire. Plusieurs projets « phares » portent la dynamique territoriale : la mise en œuvre de l'autoroute de la chaleur qui introduit des énergies renouvelables dans le réseau de chauffage, la mise en œuvre du schéma directeur des infrastructures de transport, l'augmentation de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique métropolitain, l'instauration de la prime « air » facilitant le changement des équipements de chauffage polluants, la rénovation thermique de plus de 8 000 logements par an, la création du pôle d'excellence économique Euraclimat, le plan vélos…

Au final, l'année 2020 a permis de co-construire avec les parties prenantes un plan ambitieux résolument réaliste qui fixe le cap et les jalons intermédiaires mais aussi de mesurer la concrétisation de plusieurs actions. Les prochaines années de mandat, seront consacrées à la montée en puissance de l'ensemble de ces dispositions, à la montée en compétence d'un nouvel organe de gouvernance partenariale et territoriale (le Haut Conseil Métropolitain pour le Climat) ainsi qu'à la mise en œuvre aux côtés de l'État du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Damien Castelain
Président de la Métropole
Européenne de Lille

Audrey Linkenheld
Vice-présidente de la MEL
en charge du climat, de la transition
écologique et de l'énergie

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

CHIFFRES CLÉS

95 communes

1 170 630 habitants
4e métropole la plus peuplée de France

1 828 millions d'euros
de budget en 2020

2 838 agents

19 domaines de compétences
Aménagement du territoire, déchets ménagers, développement durable, énergie, eau et assainissement, économie et emploi, aménagement numérique, espace public et voirie, transports et mobilité, habitat et logement, politique de la ville, nature et cadre de vie, sport, culture, Europe et international, tourisme, accessibilité et handicap, crématoriums.

LE RAPPORT ANNUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN OUTIL D'ANALYSE GLOBALE ET D'AIDE À LA DÉCISION

Depuis 2010, la loi sur l'engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants de rédiger un Rapport Annuel de Développement Durable (RADD).

Ce rapport doit comporter d'une part un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part le bilan, au prisme du développement durable, des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Il s'agit donc d'identifier les enjeux de développement durable à laquelle est confrontée la collectivité et de proposer des pistes d'amélioration des politiques publiques au regard de ces enjeux.

Le RADD doit être présenté aux élus lors du débat d'orientation budgétaire précédant l'adoption du budget. En ce sens, il a vocation à jouer le rôle d'un outil d'aide à la décision pour les élus dans la définition de politiques permettant de répondre, à l'échelle de la collectivité, aux défis globaux du développement durable. Sa présentation en amont du vote du budget doit permettre d'établir un bilan critique des politiques, programmes et actions menés par la collectivité et d'apporter des éléments de réflexion aux élus et aux services pour la définition ou l'amélioration des orientations et politiques à venir.

Par ailleurs, le RADD a également vocation à être publié et mis à disposition des citoyens. Il joue donc également le rôle d'un outil de communication entre la collectivité et les habitants et doit permettre d'informer la société civile sur les actions entreprises par la collectivité en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu attendu du RADD, au regard des cinq finalités du développement durable définies par le code de l'environnement :

- lutte contre le changement climatique ;
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ces cinq finalités concernent aussi bien la protection de l'environnement, que la dimension sociale et économique des politiques. Le RADD a ainsi vocation, dans l'esprit du législateur, à être un outil d'analyse globale et transversale des politiques territoriales.

Éolienne oxygénante implantée
dans le parc de Robersart à Wambrechies

UN PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Après la période de confinement liée à la crise sanitaire du COVID-19, la Métropole Européenne de Lille a voté en juillet 2020 un plan de relance exceptionnel de 66,1 M€ pour soutenir les entreprises, les artisans, les commerçants du territoire et les associations à vocation économique, et les accompagner dans leur reprise d'activité. Il complète les mesures déjà engagées dès le début de la crise à hauteur de 14,6 M€.

Ce plan visait, en premier lieu, à soutenir l'économie de proximité, cœur économique métropolitain, tout en accompagnant les transitions écologiques et sociales.

Création d'un fonds de rebond de 20 M€ et d'un fonds d'avances remboursables de 6,6 M€ pour l'économie de proximité avec une ambition de préservation et d'accompagnement à la transformation écologique

Ce fonds concerne les très petites entreprises dont l'activité a dû être suspendue pendant la crise sanitaire. Les quatre filières soutenues prioritairement sont celles de l'économie de proximité (commerçants, artisans et les services aux habitants avec vitrines), du tourisme, de l'événementiel et du secteur agricole.

Une bonification, à hauteur de 1000 euros maximum par mois, est proposée aux entreprises stratégiques pour la transformation économique et écologique. Il s'agit principalement :

- des entreprises agricoles inscrites dans une démarche environnementale durable ;
- des entreprises de production, de transformation ou d'assemblage de matières ou d'ouvrages réalisés avec au moins 50 % de matériaux recyclés, de déchets ou de produits de seconde main ;
- des entreprises œuvrant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (SCOP, SCIC ou ESUS).

Chaque entreprise bénéficiaire du fonds a signé une charte d'engagement dans laquelle elle s'engage à inscrire, dans ses objectifs et ses performances, les changements nécessaires à la résilience du territoire métropolitain, en intégrant en premier lieu l'enjeu du changement climatique. Chaque entreprise se verra proposer un dispositif de conseil et d'appui à l'investissement pour lui permettre, une fois résolues les difficultés provoquées par la crise, de faire muter ses sources d'approvisionnement, ses outils de production, sa facture énergétique, son modèle immobilier, son fonctionnement digital, etc.

A ce volet subvention s'ajoute un volet d'avances remboursables à taux zéro et d'un montant de 6,6 M€. Il permettra aux entreprises dont les difficultés persistent de bénéficier d'un soutien financier supplémentaire et de plus long terme.

Instauration d'un service métropolitain de l'économie de proximité (2,5 M€)

L'aide apportée à l'économie de proximité, comporte plusieurs actions directement liées à la transition environnementale :

- création d'une marque afin de valoriser « le consommer local » ;
- accompagnement de la digitalisation des commerçants et artisans ;
- soutien de l'innovation en matière de logistique urbaine de proximité ;
- déploiement des activités produites et développées par la Fabrique de l'emploi.

La Métropole Européenne de Lille s'engage dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Dans le cadre du plan de relance national « France Relance », la MEL s'est engagée conjointement avec l'État dans la mise en place d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

A l'échelle du territoire métropolitain, la mise en œuvre de cet outil stratégique doit permettre de lutter efficacement contre les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire et d'investir massivement pour favoriser les conditions d'une transition écologique et durable, d'une économie compétitive et d'un renforcement de la cohésion sociale. A terme, l'objectif est d'amorcer la mutation vers un nouveau modèle de développement, résilient sur les plans sanitaire, écologique et productif en s'appuyant sur les politiques locales.

Ce contrat, adopté au conseil de juin 2021 et conclu pour une durée de six ans, comporte 26 actions en faveur d'un modèle plus durable et résilient, réparties en trois axes :

- **Axe 1 - Transition énergétique, écologique et durable du territoire métropolitain** Rénovation énergétique du bâti résidentiel et tertiaire, préservation de la biodiversité, réduction de la demande en énergie, lutte contre l'artificialisation des sols, développement de mobilités douces et durables…
- **Axe 2 - Compétitivité, emploi et culture** Mise en œuvre du Projet Stratégique de Transformation Economique du Territoire (PSTET) en matière de : soutien aux entreprises, emplois notamment des jeunes, anticipation des mutations économiques.
- **Axe 3 - Cohésion sociale et territoriale** Soutien de la relance et de l'investissement au sein du bloc communal, mise en œuvre et poursuite des dispositifs suivants : lutte contre l'habitat indigne et encadrement des loyers, prévention et lutte contre la pauvreté, amélioration de l'inclusion numérique et diffusion des usages sur le territoire.

Pour sa phase de relance, sur les années 2020 et 2021, le CRTE représentent un volume d'investissement prévisionnel de **472,9 M€ dont 223,5 M€ de crédits portés par la MEL.**

Commerce de proximité accompagné dans le cadre du fonds de rebond

VERS UN NOUVEAU PCAET

Durant l'année 2020, le projet de PCAET arrêté au conseil métropolitain de décembre 2019 a été soumis à l'avis des personnes publiques associées (l'autorité environnementale, le Président du conseil régional et le Préfet de Région), et du grand public. Ainsi, une consultation électronique menée du 16 septembre au 18 octobre a permis de faire émerger plus de 80 contributions par mail ou via la plateforme de consultation en ligne. L'ensemble des avis recueillis tout au long de l'année ont permis d'élaborer la version finale du PCAET, qui a pu être définitivement approuvé lors du conseil métropolitain du 19 février 2021.

Priorité 1

Impulser la transition énergétique du territoire

Détecter le potentiel de production d'énergie solaire de la métropole avec la réalisation d'un cadastre solaire

Parmi les grands objectifs du Plan Climat Air-Energie métropolitain en matière d'énergie, figure l'augmentation de la part d'énergies renouvelables produites localement.

Dans cette optique et afin d'offrir un terreau suffisant au développement de la production d'énergie solaire, différentes propositions de cadastres solaires ont pu être étudiées en 2020. Cet outil, qui se veut simple et efficace, devra permettre aux porteurs de projets publics ou privés d'évaluer sur chaque parcelle la rentabilité d'un projet solaire.

Une première mise à disposition de l'outil à un panel test réduit (communes, conseillers info énergie…) sera réalisée en 2022.

L'autoroute de la chaleur est prête à être inaugurée

Après plus de deux ans de travaux et malgré les confinements successifs, la MEL a réussi à mettre en service en décembre 2020 son autoroute de la chaleur. Cette infrastructure longue de 20 km permet de faire circuler de l'eau chaude provenant de la combustion des déchets ménagers métropolitains vers des équipements publics (mairies, piscines…) mais aussi des logements sociaux. La livraison de chaleur montera progressivement en puissance. Jusqu'à présent, la chaleur produite par les déchets était utilisée pour les besoins de l'usine et la production d'électricité. De leur côté, les réseaux de chaleur sont alimentés par du bois, du gaz ou du charbon. Avec cette nouvelle source de production, les réseaux de chaleur de Lille et Roubaix économiseront l'équivalent de 5 M€ de gaz naturel par an ; cela a également permis d'arrêter la chaudière au charbon du Mont-de-Terre. Cet arrêt entraînera une baisse significative des émissions de CO_2 et de particules fines sur le territoire.

Une étude de faisabilité pour la création d'un nouveau réseau sur Tourcoing

Le schéma directeur des réseaux de chaleur adopté par délibération en décembre 2018 a retenu trois projets de développement parmi lesquels la création d'un nouveau réseau de chaleur à Tourcoing. L'étude de faisabilité menée en 2020 a démontré d'une part l'existence de besoins énergétiques compatibles sur ce secteur, et d'autre part, la capacité d'alimenter l'équivalent de 7500 logements à un prix compétitif avec un taux d'énergie renouvelable à 70 %. Aussi, la pertinence de la mise en œuvre de ce nouveau réseau a été délibérée en juin 2021 par le conseil métropolitain.

De manière à optimiser les coûts et à limiter les nuisances aux riverains, le démarrage des travaux est envisagé dans le cadre des travaux prévus sur le boulevard Gambetta (requalification des espaces de voirie, renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement). Ce réseau sera équipé d'un système de pilotage intelligent, dit de 4e génération.

Le financement de projets de recherches compatibles avec la transition énergétique du territoire

Dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur, la MEL a contribué à financer la chaire « Smart buildings As Nodes of Smart Grids (SBNodesSG) et le Programme Livetree » de l'Institut Catholique de Lille. Ainsi, deux thèses, ont pu être suivies par les équipes de la MEL durant toute l'année 2020 pour aboutir à une soutenance en juin 2021.

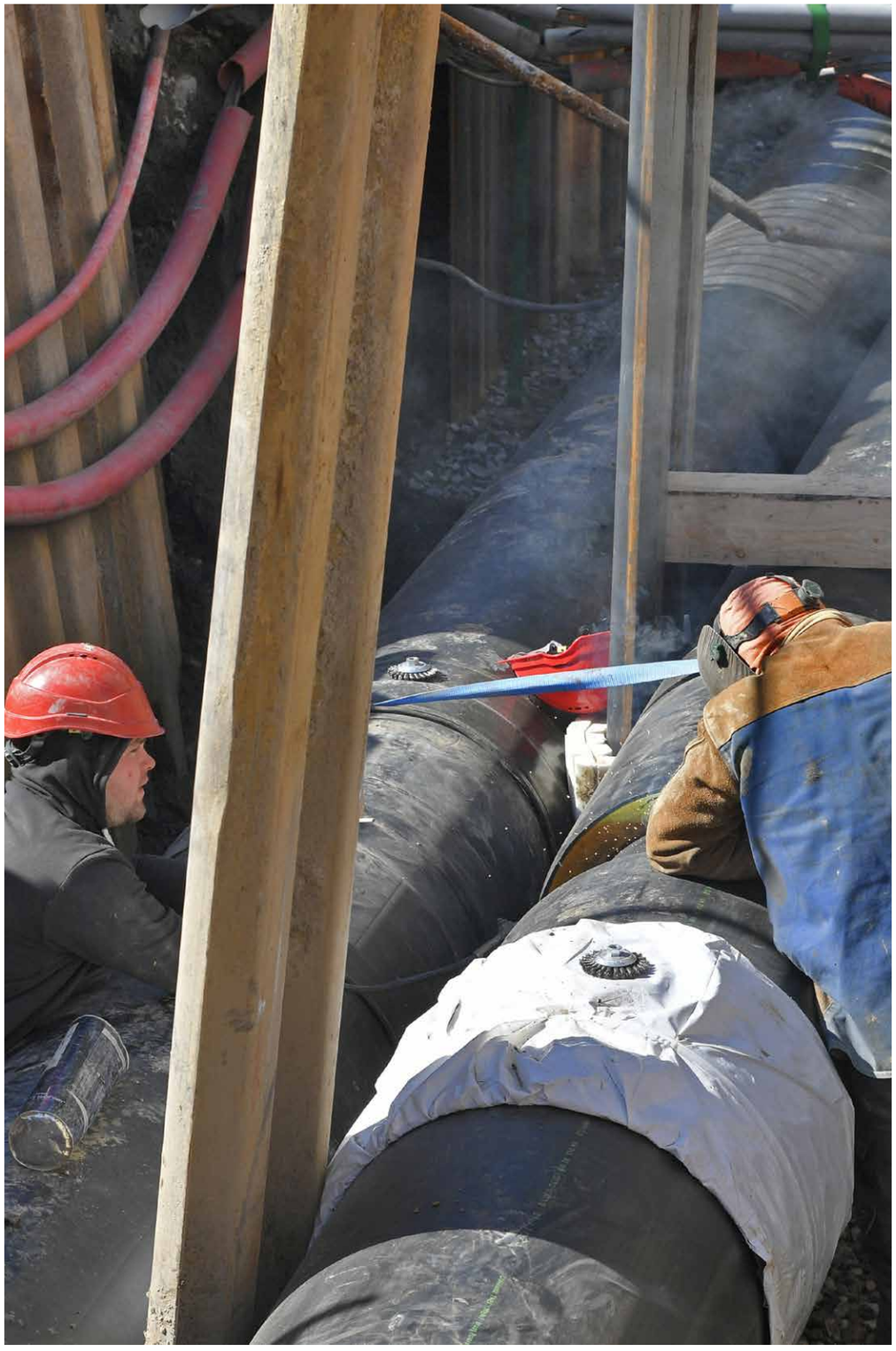

Chantier de l'autoroute de la chaleur sur le Grand boulevard

- **Thèse 1 : Modélisation de l'acceptation et de l'implication de producteurs et consommateurs d'énergie électrique en vue d'une stratégie de supervision énergétique multi-acteurs**

Les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés impliquent de consommer moins, plus efficacement, et de produire de manière moins impactante. D'un point de vue électrique, la gestion d'énergie dans les réseaux est un des points cruciaux pour atteindre la meilleure efficacité possible tout en augmentant la pénétration d'énergies renouvelables. Le génie électrique seul ne permettant pas de répondre entièrement à cette problématique, l'apport des sciences humaines et sociales a été sollicité.

Le résultat de ces recherches est une méthodologie, applicable à tous les acteurs du réseau et basée sur : les profils des différents acteurs, un superviseur énergétique, optimisant les productions/consommations la veille pour le lendemain et enfin, une analyse en temps réel ajustant au cours de la journée les productions/consommations.

- **Thèse 2 : Optimisation de l'autoconsommation dans une communauté énergétique locale via une blockchain**

Avec l'insertion des sources d'énergie renouvelables au sein des réseaux de distribution, de nouveaux schémas de consommation et d'échange de l'énergie électrique se développent. C'est le cas des communautés énergétiques renouvelables, dans lesquelles des producteurs et consommateurs se partagent l'électricité localement produite, dans le but d'améliorer l'autoconsommation en valorisant et en agrégeant la flexibilité des utilisateurs. Le déploiement à grande échelle de ces opérations requiert la mise en place de méthodes de gestion de l'énergie pour coordonner les participants et ajuster la consommation à la production. Pour répondre à cette problématique, cette thèse présente une méthode comportant trois outils (modèle mathématique, blockchain et modèle électrique) constituant une approche globale pertinente pour l'optimisation des échanges d'énergie au sein d'une communauté. Le caractère distribué de cette approche garantit aux utilisateurs une liberté d'action et une protection de leurs données.

La concrétisation de l'expérimentation So MEL So connected

Le poste de distribution publique intelligent a continué son déploiement en 2020 sur le réseau de distribution d'électricité de la MEL. Ce système dénommé EMIS (Equipement Modulaire d'Instrumentation et de Supervision) vise à moderniser le poste de distribution pour en faire un nœud d'intelligence du réseau par le déploiement de capacités de mesure et d'observation des postes.

Parmi les solutions Smart intégrées dans EMIS, il y a la télémesure des grandeurs électriques ainsi que des paramètres environnementaux en vue de répondre à des besoins métiers tels que :

- optimiser la conduite du réseau en permanence en 3G/4G ;
- aider à l'exploitation du réseau Basse Tension en complément de Linky ;
- améliorer l'exploitation et la maintenance des réseaux ;
- optimiser les politiques de développement réseaux ;
- améliorer la modélisation des charges et les modèles de calcul associés.

La liaison permanente entre les postes de distribution Smart et l'Agence de Conduite Régionale permet une remontée et une analyse des évènements et anomalies au fil de l'eau, et participe à la réduction des temps de coupure des clients («auto-cicatrisation» réseau).

Enfin, EMIS facilite le raccordement intelligent des énergies renouvelables et des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques en zone urbaine dense avec une réduction de la durée des raccordements sur le réseau existant et à moindre coût.

32 EMIS sont en service sur le territoire de la MEL à mi année 2021.

Priorité 2

Réduire l'impact climatique de la mobilité et des transports

Les études pour la mise en place d'une Zone à Faible Emission (ZFE)

Le 28 juin 2019, la Métropole s'est engagée dans la création d'une Zone à Faibles Emissions visant à protéger les populations de la pollution atmosphérique liée au trafic routier et à améliorer le cadre de vie.

Une étude d'opportunité, a été menée à partir de juillet 2017, sur la création d'une ZFE dans le cadre de l'appel à projets du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire « Villes respirables en cinq ans ». En 2020, des études de parangonnage ont permis d'affiner la stratégie métropolitaine et ont conduit la Métropole et ses partenaires à identifier un premier scénario opportun de ZFE, pour 11 communes autour de Lille. La réflexion doit se poursuivre pour améliorer le cadre de vie de l'ensemble des habitants, usagers, visiteurs, affectés par les émissions des véhicules thermiques.

En lien avec les communes engagées dans le dispositif et les partenaires du territoire (État, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Région Hauts-de-France, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA), la Métropole poursuit donc sa réflexion sur la mise en œuvre future d'une Zone à Faibles Emissions.

LES PERSPECTIVES

Le projet Ecobonus consiste à récompenser les automobilistes qui acceptent de diminuer leur utilisation de la voiture sur certains axes routiers fréquentés pendant les heures de pointe (A1, A23, A25, RN41), alors qu'ils avaient pour habitude d'emprunter quotidiennement ces voies sur ces tranches horaires. Il aura également pour but d'inciter les usagers à se déplacer autrement via des modes plus doux (transports en commun, vélo, covoiturage), à reporter leurs trajets en dehors de ces périodes ou à pratiquer le télétravail.

Une procédure de dialogue compétitif a été lancée, puis le marché attribué en Commission d'Appel d'Offres au mois de février 2020. La Métropole attend dorénavant l'accord de l'État sur sa demande de contribution financière. Toutes les conditions seront prochainement réunies pour procéder à la concrétisation de ce dispositif.

Lancement opérationnel du renouvellement, régénération et modernisation du tramway « MONGY »

L'année 2020 a été marquée par des décisions importantes pour l'avenir des lignes actuelles de tramway.

Tout d'abord, en octobre 2020, les élus de la MEL ont confirmé le renouvellement de l'ensemble des rames de tramway du réseau. Aussi, un vaste programme d'investissement est prévu d'ici 2024. L'enjeu est double : répondre à la nécessité de renouveler des rames en fin de vie tout en augmentant la capacité de transport sur le réseau. En effet, d'ici à 2024, les fréquentations devraient atteindre 60 000 de voyageurs par jour, contre 51 000 en 2019. Ainsi, les nouvelles rames seraient rallongées pour permettre d'augmenter la capacité unitaire jusqu'à 23 %. La modification de l'écartement des portes favoriserait la répartition et l'échange de voyageurs. Les études de maitrise d'œuvre de ce projet sont toujours en cours.

Par ailleurs, dans la continuité, il a été acté l'entame des études sur :

- l'amélioration significative du fonctionnement des feux (priorité sur les voitures) ;
- le renforcement de la signalisation du tramway.

LES PERSPECTIVES

Remboursement des abonnements Ilevia pour les étudiants « en distanciel » du fait de la crise sanitaire. Aux côtés des métropolitains depuis les premières heures de la crise, la MEL est particulièrement attentive aux étudiants de son territoire. Beaucoup d'entre eux ont été confrontés à une précarité grandissante et contraints de suivre leurs cours à distance durant de nombreux mois. Afin de les soulager financièrement, la MEL prend en charge le remboursement des abonnements sur la période concernée.

Les études concernant la mise en œuvre de l'Open payment sur le réseau de transports en commun, la dématérialisation du paiement de titre sur l'ensemble des smartphones (M Ticket) et la mise en place d'un Maas (Mobility as a service) sur le réseau de transports en commun ont été lancées.

À compter du 1er janvier 2022, les transports de la MEL deviendront gratuits pour les métropolitains âgés de 4 à 17 ans révolus. Cette gratuité concernera le métro, le tramway, le bus, le V'Lille, le transport sur réservation ainsi que le service Handipole.

Le développement d'un véritable réseau cyclable métropolitain

À la suite du confinement, de nouveaux besoins de mobilité sont apparus comme indispensables au sein de la métropole. Effectivement, même si Ilévia a adapté son offre au contexte, la distanciation physique a naturellement induit une diminution du nombre de places disponibles dans les transports en commun. Pour éviter un recours accru à la voiture, la MEL a mis en place des aménagements temporaires favorisant les mobilités actives (marche, vélo). Ces « corona pistes » ont permis une adaptation rapide de l'espace public à l'émergence des nouveaux besoins de mobilités.

Aussi, des opérations de signalisation, de marquage au sol, des déviations, agrandissements de bandes cyclables, ont vu le jour avec le déconfinement pour répondre à la demande de la population. En concertation avec les mairies concernées, la MEL a pu augmenter de 12,5 kilomètres le réseau de pistes cyclables déjà existant estimé à 662 kilomètres. Le retour d'expérience sur ces nouveaux usages sera examiné afin d'analyser une possible pérennisation dans le temps.

LES PERSPECTIVES

Sachant, que 50 % des trajets des métropolitains font moins de 3 km, le potentiel de report modal est important. La MEL souhaitant devenir une véritable « métropole cyclable », doit s'orienter vers un « écosystème vélo ». Celui-ci passera notamment par :

- des adaptations du service V'Lille existant pour évaluer l'opportunité de créer de nouvelles stations ;
- la mise en œuvre d'un véritable réseau cyclable métropolitain avec sa propre identité (couleur des enrobés, jalonnement, signalétique…).

100 M€ seront investis dans le cadre du « Plan Vélo » entre 2022 et 2026 (25 M€ sur les voies vertes et 75 M€ sur les voiries).

Un nouveau pôle d'échanges multimodal à Tourcoing

Après la phase d'études menée en 2018 et 2019, la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Tourcoing a démarré au second trimestre 2020. Ce pôle d'échanges, mis en service en 2021, se compose d'un parc de stationnement en ouvrage de 270 places. Parallèlement, les espaces publics aux abords de la gare ont fait l'objet d'une requalification. Le projet dans son ensemble s'élève à 9 millions d'euros.

Les projets Interreg « Corrid'or » et « Valys »

Les services de la MEL dédiés aux Espaces Naturels Métropolitains cherchent à préserver et à développer les espaces de nature au sein de la métropole, tout en améliorant l'accessibilité des usagers via notamment les réseaux de voies vertes. Le territoire du Val de Lys constitue un nœud stratégique de ce réseau. L'aménagement de cette zone est réalisé en partenariat avec l'administration belge et est formalisé au sein de deux projets Interreg « Corrid'or » et « Valys » :

- « Corrid'or » vise à conforter la trame bleue et verte existante tout en en améliorant la cohérence ;
- « Valys » s'inscrit dans la continuité du projet précédent pour améliorer la valorisation du parc transfrontalier. A termes, neuf sites le long de la Lys seront revalorisés pour un montant estimé à environ deux millions d'euros.

A l'automne 2020, l'étude pré-opérationnelle du parc de l'Orchidée à Comines a démarré et a été suivi d'une première réunion d'information. La phase de co-construction avec un panel de riverains a eu lieu en 2021. Deux propositions d'aménagement sont en cours de finalisation.

LES PERSPECTIVES

La MEL est lauréate de l'appel à projets pour le développement des transports collectifs en site propre de l'État. Le premier ministre, Jean Castex, a annoncé lors de son déplacement à Tourcoing au mois d'octobre 2021, que six projets portés dans le cadre du Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT) ont été sélectionnés afin de bénéficier d'une subvention de 120 millions d'euros : la réalisation d'une ligne de tramway constituée de 4 branches depuis les villes de Seclin au Sud, Hallennes-lez-Haubourdin à l'Ouest, Wambrechies au Nord, et convergeant vers Lille ; la réalisation d'une ligne de tramway desservant les villes de Roubaix et Tourcoing avec des branches vers Hem au Sud, Neuville-en-Ferrain au Nord, et Herseaux en Belgique à l'Est via Wattrelos ; la réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) entre le pôle d'échanges de 4 Cantons à Villeneuve d'Ascq et la ville de Lille ; la réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service entre Villeneuve d'Ascq Pont de Bois et Marcq-en-Barœul ; le renouvellement des rames des deux lignes de tramway existantes et l'adaptation du réseau en conséquence ; la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Fort de Mons. Le démarrage des travaux de ces lignes est annoncé pour 2025.

Damien Castelain, Président de la MEL présente les nouvelles lignes du Schéma Directeur des Infrastructures de Transports au Premier ministre Jean Castex. Six projets bénéficient de subventions de l'État à hauteur de 120 millions d'euros

Priorité 3

Favoriser un aménagement plus durable du territoire et adapté au climat de demain

Compte tenu de la récente mise à jour du PCAET, et du levier puissant qu'incarnent les documents de planification métropolitains, il est apparu primordial de mettre en cohérence les objectifs environnementaux intégrés au Plan Local d'Urbanisme avec les nouvelles ambitions du PCAET ; ainsi, la nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) élaborée en fin d'année 2020, basée sur deux OAP existantes (OAP « santé et risques » / OAP « changement climatique et transition énergétique »), vise à encourager des projets qui :

- atténuent le changement climatique ;
- favorisent l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique ;
- maitrisent les pollutions, les nuisances et risques technologiques ;
- améliorent la santé ;
- s'intègrent dans un processus de dialogue entre les maitres d'ouvrages, les collectivités et les habitants.

L'OAP contient quatre orientations stratégiques, qui se déclinent en objectifs puis en recommandations ou prescriptions opérationnelles. Des consultations citoyennes et administratives ont été organisées en 2021. Son approbation définitive est prévue pour décembre 2021.

Extension de l'éco-quartier des Rives de la Haute Deûle

Écoquartier aujourd'hui reconnu nationalement, les Rives de la Haute Deûle, a connu une métamorphose urbaine importante depuis une décennie. Ce nouveau quartier a été créé avec l'ensemble des fonctions urbaines : logements répondant à tous les besoins, activités économiques, commerces, espaces publics de qualité s'appuyant sur l'armature paysagère et environnementale du lieu. La mixité sociale et fonctionnelle ont guidé toutes les réflexions et se sont concrétisés dans les projets.

La réussite et la qualité de cette réalisation ont poussé la MEL et les municipalités de Lille et de Lomme à engager avec la Soreli une 2e phase, en étendant le périmètre de l'opération et en intensifiant les constructions sur le périmètre existant. En 2020, la MEL a avancé plus de 2,5 millions d'euros pour la réalisation des équipements publics.

Cette nouvelle phase s'inscrira dans la même logique qualitative de constitution d'un écoquartier et de valorisation du site et de son patrimoine. Elle confirmera la mixité urbaine, sociale et fonctionnelle, la prise en compte environnementale du projet, et favorisera les pratiques touristiques, culturelles, sportives et festives du quartier.

Les anciennes friches sont peu à peu revalorisées

La MEL travaille en partenariat avec l'EPF (Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais) pour répondre aux enjeux fonciers du renouvellement urbain, de la requalification des friches et des espaces urbains dégradés. Deux projets permettent de mesurer la concrétisation de ce partenariat :

- **Blanchemaille :** En partenariat avec la ville de Roubaix, la MEL déploie depuis 2016 cette antenne du site d'excellence Euratechnologies qui incarne le premier accélérateur de France dédié au commerce digital et au « retail tech ». A l'horizon 2023, l'objectif est d'accueillir 100 entreprises pour 1000 emplois. Pour atteindre cet objectif et favoriser la transition écologique de ces anciens bâtiments, la MEL mène un projet d'envergure estimé entre 30 et 40 millions d'euros. L'année 2020 a été consacrée à la réalisation des différents diagnostics (amiante, plomb, pollution…), à la rédaction des études de programmation ainsi qu'au rachat des anciens bâtiments « Pollet ». A terme, ce site proposera des bâtiments indépendants les uns des autres ainsi qu'une réhabilitation exemplaire : bâtiments HQE, raccordement au réseau de chaleur de Roubaix avec mise en place de moyens complémentaires tels que le photovoltaïque ou la géothermie, la création d'ilots de fraicheur avec des parvis végétalisés, la récupération des eaux de ruissellement…
- **La friche Nadaud à Roubaix :** Sur ce terrain d'environ 6000 m², la MEL a réalisé en 2020 avant aménagement, un inventaire précis de la faune et de la flore présentes sur site. Plusieurs espèces ont pu être dénombrées : oiseaux, odonates, rhopalocérès, hétérocérès, coléoptères, hyménoptères. Des mesures spécifiques seront mises en œuvre tout au long du projet pour préserver et mettre en valeur cette biodiversité.

Priorité 4

Améliorer la performance énergétique et environnementale du bâti résidentiel et lutter contre la précarité énergétique

La maison de l'habitat durable et son dispositif AMELIO se sont adaptés à la crise

Les dispositifs de conseil et d'accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation et/ou d'adaptation de leurs logements ont été maintenus durant toute l'année 2020. La communication a su s'adapter au contexte sanitaire et montrer la souplesse de l'organisation du réseau. A titre d'exemples, les rendez-vous ont été assurés par téléphone, le programme d'animations proposé dans le cadre d'AMELIO, a été basculé du mode présentiel au mode webinaire ; plus de 80 ateliers, conférences ont été réalisés en 2020. Malgré le nombre important d'annulations d'animations à cause de la situation sanitaire, l'évolution du nombre de participants n'a cessé d'augmenter depuis 2019 : 1 154 participants (dont 748 via les webinaires) en 2020 (623 en 2019).

En 2020, AMELIO s'est également doté d'un plan de communication visant à donner encore davantage de visibilité à ce réseau, notamment auprès des communes de la MEL.

LES PERSPECTIVES

Elaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) : L'ambition de la MEL en matière d'habitat s'exprime dans son Programme Local de l'Habitat (PLH). Adopté en 2012, le PLH actuel est en cours de révision. L'adoption du nouveau PLH est prévue pour fin 2022. Pour mieux prendre en compte les attentes et besoins des habitants dans le cadre de ce nouveau PLH, la MEL a ouvert plusieurs modalités de concertation :

- une première concertation en ligne a été ouverte pour recueillir le point de vue des habitants sur les grands enjeux en matière d'habitat ;
- des ateliers collectifs et entretiens individuels avec plus 70 habitants se sont tenus pour nourrir le diagnostic. En outre, le conseil de développement de la MEL a apporté une riche contribution aux travaux du PLH à travers des cartographies croisant les enjeux de logement, de déplacements & d'environnement ;
- du 2 novembre 2020 jusqu'au 3 octobre 2021 inclus, un registre en ligne ouvert à tous les habitants sur la plateforme citoyenne de la MEL a permis à chacun de s'exprimer sur le diagnostic et le projet.

Le réseau Amelio s'étoffe avec la mise en place de Coach-copro

Le secteur résidentiel est l'un des principaux secteurs consommateurs d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire. Afin de réduire ces émissions, la MEL a décidé de soutenir la rénovation de 8200 logements par an d'ici à 2030 (soit une multiplication par 2,5 par rapport à la situation en 2019). Ce changement nécessite une mobilisation forte du territoire. Pour y répondre la MEL a augmenté significativement en 2020 les moyens d'aides aux citoyens en proposant notamment un dispositif d'accompagnement renforcé des copropriétés : Amelio «copro». En effet, des opérateurs accompagnent pour le compte de la MEL, sur le terrain, des copropriétés souhaitant s'engager dans des travaux de rénovation. Ces aides financières concernent la maîtrise d'œuvre ainsi que les travaux de rénovation énergétique (jusqu'à 60 % en cumulant avec d'autres aides) et de mise en sécurité. En 2020, ce sont plus de 2 millions d'euros qui ont été alloués à cette politique.

Vers une augmentation des réhabilitations du parc social

En 2020, le volume de logements agréés ou financés en réhabilitation dépasse les objectifs du PLH et reste important malgré la crise, d'autant plus que la MEL accompagne les organismes HLM en quantité mais aussi en qualité. La subvention métropolitaine dédiée à cette politique s'élève à environ 8 millions d'euros en 2020. La répartition des projets est équilibrée sur le territoire. En outre, 50 % des logements sont localisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. 78 % des logements avant réhabilitation sont fortement énergivores ; 61 % atteignent la cible du label BBC rénovation après travaux, 13 % ont des performances inférieures à 80 kWh/m2.an et 2 % des logements obtiennent la classe énergétique A. Les gains énergétiques moyens sont estimés à 66 %. La performance de l'enveloppe s'améliore avec en moyenne un gain sur les déperditions thermiques de 56 % des bâtiments renseignés.

Une prime air pour changer les équipements de chauffage polluants

La création d'un fonds «air» a été actée par le conseil métropolitain en octobre 2020. Ce fonds s'inscrit comme une opération phare du nouveau PCAET. Il devra permettre sur une durée de quatre ans, de renouveler plus de 2000 appareils de chauffage non performants et fortement émetteurs de polluants atmosphériques. En effet, le chauffage au bois est responsable de la majorité des émissions de particules fines (PM 10 et PM 2,5) du secteur résidentiel. Les ménages éligibles bénéficient d'une aide forfaitaire de 1600 €. Selon ATMO «Hauts de France», cette mesure devrait permettre de réduire de 6 à 8 % les émissions de particules fines sur le territoire métropolitain.

BILAN INTERMÉDIAIRE ET PERSPECTIVES

Au premier semestre 2021, 369 primes ont été agréées sur un objectif de 500 à fin 2021. 206 primes ont été versées aux usagers pour un montant de 329 600 €.

Accompagnement des copropriétés souhaitant s'engager dans des travaux de rénovation

Priorité 5

Soutenir des modes de production et de consommation plus responsables

La MEL dote son territoire d'un nouveau pôle d'excellence : Euraclimat

En 2020, la MEL a validé la création d'Euraclimat, un pôle d'excellence économique dédié à la lutte contre le dérèglement climatique et a embauché un chef de projet dédié à sa mise en œuvre. Euraclimat regroupera un incubateur de start-ups, un laboratoire de recherche, un espace conseil Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), des lieux d'échanges pour les associations et les citoyens. Cet ambitieux projet pourra s'appuyer sur les expériences Euratechnologies, Eurasanté, Euralimentaire ou encore Plaine Images.

La MEL est retenue comme « collectivité hôte pour les premiers JO à impact positif pour le climat »

Après le succès des Championnats du monde masculin en 2017, le handball sera de retour à la MEL en juillet 2024. En effet, le comité d'organisation des jeux de Paris a annoncé en décembre 2020 avoir retenu la MEL et son stade Pierre Mauroy pour accueillir les tournois olympiques féminins et masculins. En tant que « collectivité hôte », la MEL s'est engagée à respecter un cahier des charges précis et notamment à laisser un héritage durable, à favoriser la mise en place de partenariats durables ou encore à maîtriser les impacts environnementaux liés à l'événement. Pour y parvenir, le comité entend d'une part réduire de moitié les émissions induites par rapport aux jeux précédents et d'autre part compenser plus d'émissions que les jeux ne vont en générer.

Les trophées de la mode circulaire – quand la mode change de codes

Les impacts écologiques de la mode, des vêtements et accessoires sur la planète sont considérables. En 15 ans, la production internationale a doublé générant par la même une hausse importante des émissions de gaz à effets de serre, des consommations de pesticides, des consommations d'eau. Or, la MEL, héritière de grandes industries textiles, rassemble sur son territoire de grandes entreprises de la mode. Forte de cet héritage mais aussi consciente des impacts environnementaux de ce secteur, la MEL souhaite devenir un territoire pionnier en matière de recherche et de technologie de pointe dans le domaine du textile afin d'impulser de nouveaux modèles de conception, de production basés sur les principes de l'économie circulaire.

En partenariat avec l'ADEME, la région Hauts de France, l'agence Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et la Mission rev3, la MEL a lancé à l'automne 2020 sa première édition des trophées de la mode circulaire. Sept trophées et deux coups de cœur ont été décernés et associés à des primes pouvant aller jusqu'à 10 000€ en fonction de la maturité des projets. Les projets récompensés alliaient : innovation, durabilité, modèles économiques en phase avec les enjeux de responsabilité sociétale en matière d'éco-conception, de distribution et de recyclage.

Extension de la consigne de tri pour mieux valoriser les déchets plastiques

L'étude de la modernisation des centres de tri de Lille Loos et d'Halluin a été engagée en 2020. Ces travaux permettront à termes d'accueillir techniquement l'ensemble des emballages en plastique dont notamment les films, les pots de yaourts et les barquettes en plastique.

L'étude s'est basée sur une analyse territoriale des centres de tri existants à proximité de la MEL pour identifier les projets en cours et les équipements pouvant potentiellement être sollicités durant la période transitoire de travaux. Des opérations en tiroir d'adaptation et de modernisation des centres de tri métropolitains seront proposées et s'étaleront de l'été 2021 à 2026.

La distribution des composteurs facilitée

La MEL s'est engagée dans la distribution de composteurs individuels à titre expérimental. Grâce à l'adaptation de son mode de distribution en formule « à emporter » (ou drive), la MEL a doté, au second semestre 2020, 2 430 foyers métropolitains en solution de tri à la source et de la valorisation in-situ des biodéchets. Comme en 2019, l'engouement des habitants et des collectivités, pour ce dispositif proposé par la MEL, ne s'est pas démenti, et la réussite de cette édition 2020 est le fruit de la collaboration active de la MEL avec les communes de son territoire. Cette démarche est essentielle pour parvenir à trier et valoriser au mieux les déchets organiques.

LES PERSPECTIVES

La MEL veut simplifier les gestes de tri des déchets pour les métropolitains et moderniser ses infrastructures. Pour ce faire, les deux principaux objectifs du nouveau schéma directeur des déchets ménagers et assimilés adopté en avril 2021 par les élus du Conseil Métropolitain sont : la réduction de 15 % du poids des poubelles et le recyclage des 2/3 des déchets collectés à horizon 2030. Pour atteindre ces objectifs, la MEL propose un plan d'actions basé sur le principe : « jeter moins, trier plus et mieux ». Certaines de ces actions sont en cours de déploiement, d'autres verront le jour dans les années à venir. Elles seront soutenues par une modernisation des équipements métropolitains de tri, et dans le souci de préserver un espace public de qualité et d'améliorer le service à l'habitant. Le budget d'investissement prévu pour financer les actions du schéma directeur est de 81,5 millions d'euros jusqu'en 2026.

La réflexion sur le déploiement de points d'apport volontaire pourra également permettre de remplir nos objectifs

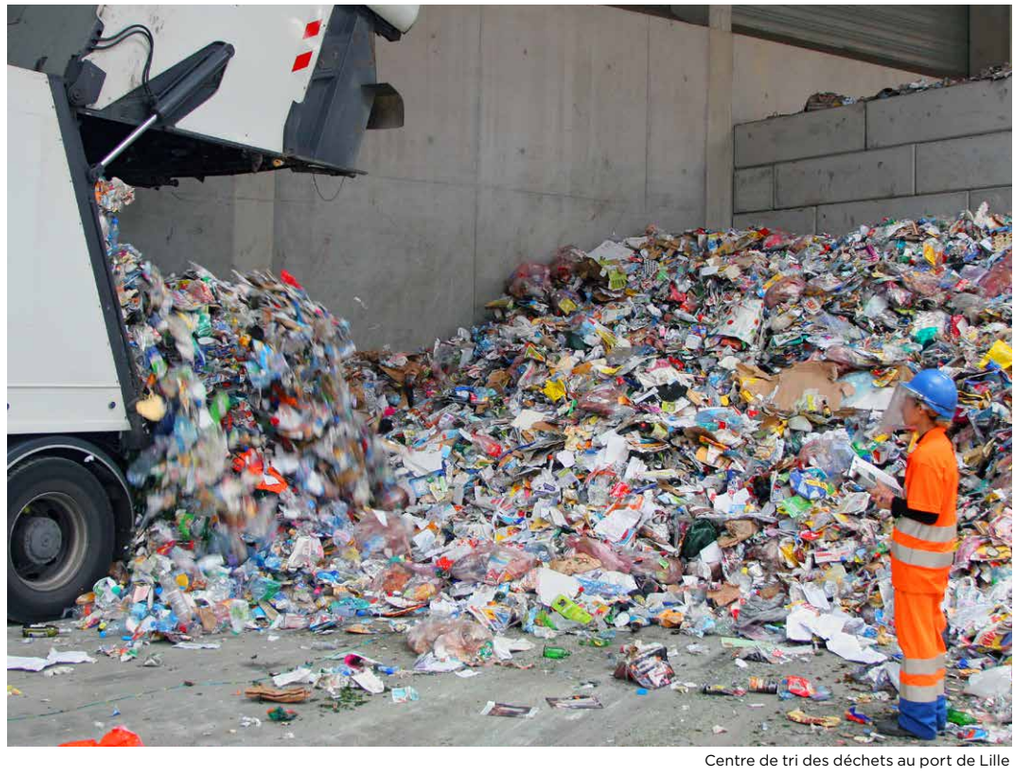

Centre de tri des déchets au port de Lille

Priorité 6

Réduire l'impact des politiques métropolitaines sur le climat

L'expérimentation d'un nouvel outil d'aide à la décision : le Budget climatique

Face à l'urgence climatique, dans le cadre de la mise à jour de son PCAET, la MEL a fait le choix d'expérimenter un nouvel outil d'aide à la décision : le budget climatique. Ce dernier doit lui permettre d'appréhender la capacité de ses projets et politiques publiques à répondre aux trois grands volets du PCAET que sont : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux conséquences du changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air. Sur la base de la méthodologie co-construite par le think-tank I4CE et 4 autres collectivités partenaires, la MEL a déjà procédé à l'analyse de ses Comptes Administratifs 2019 et 2020, ainsi qu'à celle de son Budget Primitif 2021. La méthodologie déclinée par la MEL s'enrichira au gré des ateliers menés avec les services opérationnels ainsi qu'aux échanges de bonnes pratiques réalisés via des réseaux nationaux et internationaux.

La reconfiguration du site de l'Unité Territoriale de Lille-Seclin (UTLS) à Ronchin vise l'exemplarité en matière d'environnement

Dans le cadre de sa stratégie patrimoniale et immobilière, la MEL met en œuvre une opération d'envergure sur son site de l'UTLS. Celle-ci vise à réunir au sein d'un même complexe :
les archives, l'imprimerie, la reprographie de la MEL, le siège et l'atelier de la régie Sourcéo, le laboratoire de Veille Sanitaire et Ecologique, les services de voirie et d'assainissement.
En 2020, le marché global de performance du projet a été notifié puis les études d'Avant-Projet-Détaillé (APD) réalisées. Parallèlement, différents diagnostics ont pu être menés : amiante, acoustique, vibratoire, structurel…
La reconfiguration complète de ce site historique qui s'élève à 25,5 M€ HT, prévoit des constructions et aménagements exemplaires en matière de d'économies d'énergie, de qualité environnementale, et de bien être des utilisateurs. Les recours aux matériaux bio-sourcés est privilégié (caissons bois, ouate de cellulose). Le projet s'inscrit également dans des démarches de labellisation ambitieuses : une labellisation énergétique E3C1, une labellisation environnementale « very good » (cotation Breeam), et enfin une labellisation consacrée au bien-être des agents au niveau Silver (cotation Well). Pour ce faire, des installations performantes seront installées : pompes à chaleur, production photovoltaïque, récupération de l'eau de pluie, éclairage intérieur à leds, centrale de traitement d'air double flux, panneaux rayonnants, bornes de recharge pour les véhicules électriques.

« Lille Capital mondiale du design »

Après Turin, Séoul, Helsinki, Le Cap, Taipei et Mexico, la MEL a été nommée en 2020 capitale mondiale du design. L'objectif était de délivrer une offre de foisonnement créatif pour repenser le quotidien : entreprises, étudiants, professionnels… tous apportent leur contribution à la création de projets participants à la métamorphose du territoire.

Au printemps, plus de 500 idées de POC (Proof of Concept ou preuve de faisabilité) ont été dévoilés sur l'habitat, l'économie circulaire ou la ville collaborative… En effet, le design n'étant pas qu'une question d'esthétique, il s'agissait de mener des expérimentations pour améliorer le service aux métropolitains, créer des solutions innovantes intégrant les enjeux environnementaux de notre territoire.

Dans ce cadre, le bureau des temps de la MEL a mis en œuvre une réflexion visant à proposer aux employeurs un ensemble de solutions pratiques pour modifier les habitudes de déplacements de salariés, en faveur d'une « démobilité ».

En effet, 40 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire métropolitain proviennent du transport routier. Or les problématiques d'accessibilité sont intrinsèquement liées à la question des temps et des rythmes. Ainsi, le travail constitue un motif majeur d'émissions de GES avec des effets de saturation des réseaux de transport. Sur le territoire, 118 000 « navetteurs » entrent quotidiennement et 50 000 le quittent pour aller travailler. Un premier prototype basé sur trois axes a été testé en 2020 auprès de quatre employeurs (trois employeurs privés et un employeur public) :

- éviter l'autosolisme (covoiturage, promotion des offres de transports en commun, mutualisation des moyens…) ;
- réduire les déplacements en proposant des services de proximité (restauration, crèche, conciergerie…) ;
- organiser le temps de travail (télétravail, lissage des horaires…).

L'offre sera prochainement intégrée au panel d'outils pratiques proposés par la MEL.

Exposition des projets de la MEL, entre autres celui mené sur la fluidité des déplacements, dans la maison POC « Action publique » lors de l'événement Lille métropole Capital Mondiale du Design 2020

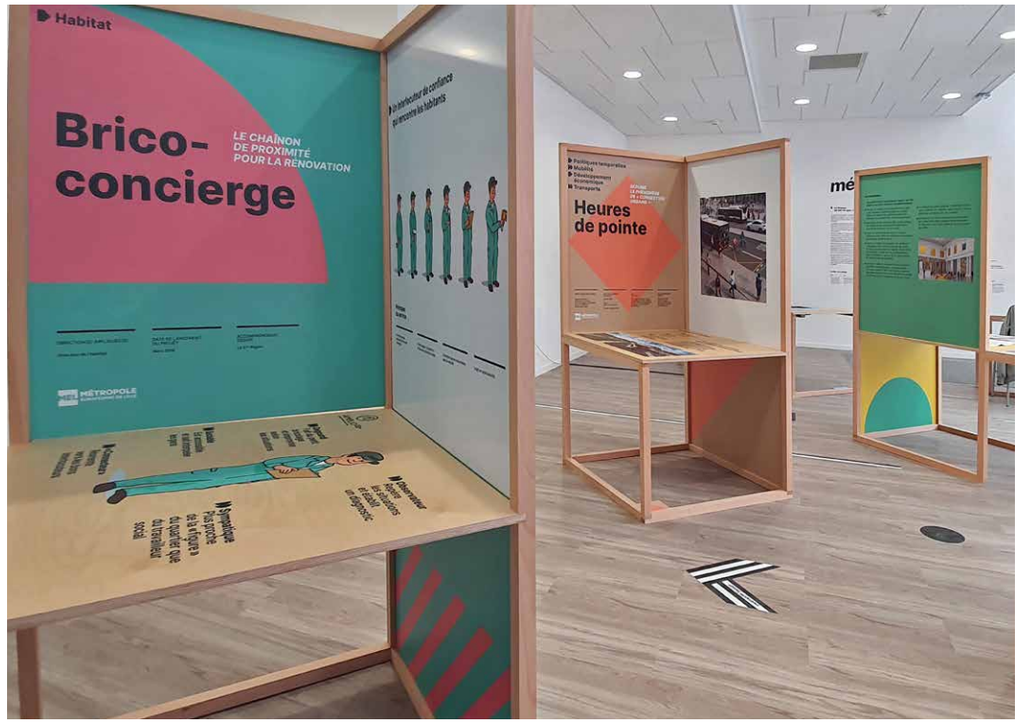

AMBITION N°2
CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE RÉSILIENTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AMÉLIORANT LA QUALITÉ DE L'AIR

Priorité 7
Améliorer la qualité de l'air et lutter contre toutes les pollutions

Des avancées dans la détection des particules fines

La Métropole Européenne de Lille et Enedis ont poursuivi leur partenariat autour du projet Pollutrack. L'objectif de ce projet est de renforcer le réseau de mesures existant via l'installation de micro capteurs sur la flotte de véhicules électriques du distributeur d'électricité afin d'identifier d'éventuels « hot spots » méconnus sur le territoire de la MEL.

Une centaine de véhicules est équipée de microcapteurs mesurant les particules fines PM 2,5 (particules de moins de 2,5 micromètres, les plus nocives pour la santé des populations). Cette nouvelle génération de capteurs permet dorénavant de mesurer la pollution à l'échelle d'une rue ou d'un carrefour, en temps réel et à hauteur d'homme. L'aspect dynamique des véhicules et la fréquence des mesures (une toutes les 20 secondes sur chaque véhicule) constituent une véritable révolution.

Les données ainsi collectées en 2020 ont été analysées puis restituées au sein d'un premier rapport remis à la MEL en 2021.

Ce nouvel outil cartographique à la maille fine pourrait permettre à la MEL de localiser de nouvelles sources de pollution récurrente, non identifiées à ce jour dans le cadastre des émissions métropolitain et de mettre en place des actions pour y remédier. Pollutrack complète ainsi les outils de mesure classiques : stations fixes du réseau régional et les outils de modélisation de la qualité de l'air déployés par l'organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air en région, à savoir ATMO Hauts de France.

Une étude sur la qualité de l'air dans le métro

Six années après la dernière étude de cette nature, la MEL a lancé en 2020, en lien avec l'exploitant Ilevia et ATMO Hauts-de-France, une nouvelle campagne de mesure de la qualité de l'air dans le métro. L'objectif de cette étude est de mieux connaître les concentrations en polluants et l'exposition des usagers à la pollution de l'air dans les parties souterraines du métro. Les polluants mesurés concernent les particules fines PM10 et PM2.5, les particules métalliques ou encore le Black Carbon, polluants pouvant notamment être issus du fonctionnement du métro, son système de freinage ou des opérations de maintenance.

L'étude menée est conforme au protocole national pour la réalisation de mesures harmonisées de la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines, rédigé par l'Institut national de l›environnement industriel et des risques (INERIS).

Le suivi strict de ce protocole permettra une inter-comparaison des résultats obtenus dans le métro de Lille, avec ceux d'autres agglomérations ainsi qu'une objectivation de ces résultats, ayant suivi une méthodologie définie à l'échelle nationale.

Le déroulé de l'étude est introduit par une hiérarchisation des stations.

L'étude a consisté en la réalisation d'une cartographie des stations souterraines, c'est-à-dire la conduite de mesures dans chacune des stations souterraines du réseau et d'un classement de ces stations, selon les niveaux de concentration en polluants observées. Suite à cette cartographie, des mesures sur les quais de la station la plus fréquentée du réseau et des deux stations présentant les niveaux de concentrations de polluants les plus élevés ont été réalisés. Enfin, des mesures dans les rames du métro, sur les deux lignes que compte le réseau sont également programmées.

Afin d'objectiver les résultats de cette étude et conformément au protocole nationale, la cartographie et les mesures sur les quais des stations seront réalisées trois années consécutives.

Qualité de l'air et confinement

Inédite par ses effets sur les activités humaines, la période du premier confinement, qui a marqué l'année 2020 du 17 mars au 3 mai, a été suivie et investiguée en lien avec ATMO Hauts-de-France. Ce suivi a permis de vérifier une importante réduction des concentrations de certains polluants, dont le dioxyde d'azote, sur l'ensemble de la période, tandis que d'autres polluants, tels que les particules fines n'ont que peu évolué. En effet, alors que la France était confinée afin de limiter la propagation du virus COVID-19 et que les émissions directes de polluants du territoire étaient fortement réduites, les Hauts-de-France et en particulier la MEL ont continué de subir des épisodes de pollution atmosphérique.

Ces phénomènes ont commencé à être investigués dans le cadre d'une seconde étude, dite de caractérisation chimique des particules fines, qui permettra à terme, de connaitre avec plus de précision la nature, l'origine sectorielle et géographique des particules fines qui impactent l'air de la MEL.

LES PERSPECTIVES

- **Une cartographie détaillée ainsi que des prévisions horaires de la qualité de l'air sur le territoire.**
- **La poursuite de la campagne de mesure de la qualité de l'air dans le métro.**
- **Un accompagnement des services de l'État dans la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère à l'échelle de la MEL.**
- **La poursuite des réflexions de la MEL sur l'utilisation des micro-capteurs comme outils de mesure et de sensibilisation à la qualité de l'air.**

Le sommet de la santé environnementale

Le 11e congrès francophone de la santé environnementale, organisé chaque année par la Société Francophone de Santé Environnement depuis 2008, s'est tenu en novembre 2020. Membre depuis plusieurs années de cette Société, l'Institut Pasteur de Lille et plus particulièrement le pôle longévité a cherché des partenaires pour l'organisation de ce congrès à Lille, auquel la MEL a participé. Les contraintes sanitaires ont amené au basculement de ce sommet en digital mais la MEL est restée un acteur prépondérant. Le thème retenu pour cette année était : « Multi-exposition, conditions de vie, et santé : de la connaissance à l'action ». La MEL a pour ambition, à travers ce réseau, de renforcer ses connaissances sur ce sujet afin de limiter à l'exposition de sa population aux pollutions.

A terme, un indicateur composite de santé environnemental sera mise en œuvre.

Priorité 8

Adapter le territoire pour mieux faire face aux impacts du changement climatique

La mise en service du bassin Melbourne à Tourcoing

Peu après le bassin Brondeloire de Roubaix, c'est au tour de celui de Tourcoing de voir sa construction achevée (fin 2019). La construction de ces deux « cathédrales souterraines » vient répondre à l'urbanisation du territoire, et à l'imperméabilisation des sols qui a fortement perturbé le cycle naturel de l'eau, provoquant inondations, dégradation de la qualité de l'eau des milieux récepteurs, altération du cadre de vie en milieu urbain. D'une capacité de 25 000 m³, le bassin Melbourne de Tourcoing est doté d'une approche bi-mode innovante : il stocke séparément l'eau et les polluants, puis rejette la première en milieu naturel, et les seconds en direction des réseaux d'assainissement. En chantier depuis l'été 2017, l'énorme bassin de rétention construit sous le stade du même nom a été mis en service au début de l'année 2020.

La reconstruction de la station d'épuration de Wattrelos pour améliorer le traitement par temps de pluie

La station de Wattrelos-Grimonpont est la deuxième station d'épuration de la MEL en termes de capacités. Construite dans les années 1980, puis mise aux normes en 2005, elle n'est plus en mesure aujourd'hui d'atteindre les niveaux de traitement désormais exigés pour répondre à la réglementation en temps de pluie. Pour y pallier, la station doit faire l'objet d'un programme d'extension-reconstruction dans l'enceinte de son périmètre actuel. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée en 2020 pour accompagner la MEL dans ce vaste projet. Outre la mise aux normes et l'amélioration des performances de traitement (par temps sec et temps de pluie), les équipes MEL seront particulièrement attentives aux gains environnementaux connexes (amélioration de l'efficience énergétique, maitrise des nuisances sonores et olfactives, prise en compte de la biodiversité, intégration d'une étape de digestion permettant la production de biogaz).

La place de Strasbourg à Lille s'est métamorphosée

A la croisée de 3 axes structurants, la place de Strasbourg à Lille constitue un carrefour stratégique du centre-ville de Lille. Entièrement minérale à sa création en 1858, la place a fait peau neuve en 2020. Elle offre désormais davantage d'espaces aux piétons, aux vélos ainsi qu'à la nature : 900 m² d'aménagements paysagers ont été ajoutés, le projet propose de nouveaux îlots de nature aux pieds d'immenses platanes, les trottoirs sont plus larges, les pistes cyclables plus confortables et la vitesse des véhicules réduite. Ce projet visant à ramener la nature en ville s'intègre pleinement dans les ambitions du nouveau PCAET.

Un programme ambitieux de valorisation et reconquête des cours d'eau métropolitains contribuant à rendre la MEL « Turquoise »

La MEL s'est engagée dans l'élaboration d'un programme d'intervention ambitieux visant à la reconquête des cours d'eau métropolitains.

Plus de 600 km de rivières ou canaux fondent l'ossature des interventions priorisées de la MEL visant à la fois à maîtriser le risque inondations et à permettre une reconquête écologique des cours d'eau tout en valorisant ce patrimoine au service du cadre de vie des métropolitains et de l'attractivité territoriale.

En 2020, 233 km de cours d'eau ont été faucardés (traitement de la végétation au sein du cours d'eau pour prévenir les crues), 9,9 km de ripisylves ont été entretenus (entretien de la végétation favorable au maintien des berges et au développement de la biodiversité), et 34 embâcles (obstacles à l'écoulement) ont été retirés.

Les communes gardiennes de l'eau – un nouveau projet de territoire

Dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal, le Conseil métropolitain du 12 décembre 2019 a approuvé le choix de prendre un tournant dans la vision du développement du sud de la métropole et d'afficher clairement l'enjeu prioritaire de protection et de préservation de la ressource irremplaçable alimentant la métropole. Ainsi, 21 communes du territoire participent dorénavant à un nouveau projet de territoire visant à préserver les champs captants du sud de Lille tout en valorisant le potentiel de ce territoire en promouvant le bien vivre. Ainsi, sur le périmètre de ces communes, il a été décidé de limiter l'artificialisation des sols, d'exclure toute nouvelle extension urbaine, de valoriser les zones naturelles et agricoles, et enfin de redéfinir les projets de desserte routière.

Les économies d'eau du prélèvement au point de livraison

L'eau est une ressource précieuse qu'il faut préserver. Ainsi la MEL veille à rechercher toutes les sources d'économies possibles en :

- réduisant les fuites (pose de sondes permettant d'enregistrer le bruit des conduites la nuit, massification des débitmètres pour affiner la sectorisation, rajeunissement du parc de compteurs…) ;
- renouvelant les ouvrages et canalisations au regard de leur criticité en concertation avec la régie Sourcéo. En 2020, 14 M€ ont été investis dans ces politiques de gestion patrimoniale ;
- mettant en place une cellule de crise afin de lutter plus efficacement contre le « street pool », phénomène qui consiste à ouvrir les bouches et poteaux incendie en période de forte chaleur pour se rafraîchir.

Favoriser le changement des mentalités par une gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle

En 2020, la MEL a poursuivi ses actions de sensibilisation à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales dont les nombreux bénéfices contribuent aux enjeux du territoire que sont l'adaptation au changement climatique, la maîtrise du risque inondations, la préservation de la ressource en eau ainsi que le retour de la nature et de la biodiversité en ville. Le 30 janvier 2020, la MEL a été invitée par l'Institut Supérieur d'Agriculture au forum organisé par l'ITIAPE (Institut des Techniques de l'Ingénieur en Aménagement Paysager de l'Espace) pour témoigner devant les étudiants paysagistes et les professionnels du secteur de l'intérêt que représente la gestion intégrée des eaux pluviales pour le paysage urbain. Ce fut l'occasion de semer une petite graine chez ces jeunes pousses qui seront les concepteurs des aménagements de demain.

En septembre 2020, Lille Grand Palais a reçu la première édition du salon CYCL'EAU, rendez-vous territorial des acteurs de l'eau, l'occasion pour la MEL de partager lors d'une table ronde intitulée « Eau et Urbanisme : valoriser l'eau dans l'aménagement urbain » son expérience aux côtés de l'ADOPTA et du SCOT Grand Douaisis.

Garantir l'accès à l'eau pour tous grâce à une tarification éco-solidaire

Dans le cadre de la loi Brottes, le conseil métropolitain a voté en 2013 la mise en place d'une tarification éco-solidaire à titre expérimental. Celle-ci devait s'arrêter en 2018 mais a finalement été prolongée jusqu'en mai 2021. La MEL a fait le choix d'appliquer cette tarification aux usagers domestiques bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle – Complémentaire (CMU-C) (rabais de 20 % sur la part variable de leur consommation d'eau).

En 2020, 16 632 bénéficiaires ont obtenu une réduction moyenne d'environ 16 € sur leur facture annuelle.

LES PERSPECTIVES

Dans un contexte d'accélération des effets du changement climatique, le Conseil Métropolitain a confirmé en octobre 2021 le mode de gestion du service public de l'eau mis en place en 2016 : la production d'eau en régie publique et la distribution de l'eau en concession de service public. Cette organisation a en effet montré toute son efficacité pour gérer au mieux des ressources en eau, fragilisées par quatre années consécutives de sécheresse. Elle permet d'assurer un haut niveau de service à tous les usagers métropolitains tout en déployant rapidement des technologies innovantes pour exploiter un des plus grands et complexes réseaux d'eau potable de France.

AMBITION N°3
UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE PERMETTANT À TOUS DE BÉNÉFICIER DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Priorité 9

Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition et développer avec les partenaires une coopération interterritoriale et internationale au service de la neutralité carbone

La création du Haut Conseil Métropolitain pour le Climat

Le Haut Conseil Métropolitain pour le Climat (HCMC) est une nouvelle instance métropolitaine impulsée par le PCAET et qui est composée de quatre collèges (communes, Euraclimat, experts, scientifiques, et citoyens). Il a vocation à se réunir en plénière deux fois par an à compter de l'automne 2021. Ce Haut conseil est chargé d'accompagner la MEL dans le pilotage et le suivi de la stratégie de mise en œuvre du PCAET. Il permet tout d'abord de mobiliser et d'acculturer les acteurs du territoire aux ambitions et priorités du PCAET. Cette instance sera également informée de l'état d'avancement et de la progression des actions permettant de tendre vers les objectifs territoriaux.

Conforter le service de conseil en énergie partagée

Malgré le contexte sanitaire, la MEL a su adapter son service de « Conseil en énergie partagé » ou CEP. En effet, pour un coût annuel d'un euro par habitant, les communes de moins de 15 000 habitants obtiennent un appui spécifique leur permettant de répondre aux nouvelles obligations de réduction des consommations énergétiques imposées par la loi ELAN et notamment son décret tertiaire. Forte de son retour d'expérience, la MEL a validé en décembre 2020 la poursuite du service, pour une durée de 3 ans. 39 communes ont validé leur engagement dans la nouvelle édition du dispositif et contribueront ainsi concrètement à la mise en œuvre des actions climat-air-énergie.

La création d'un fonds de concours à destination des communes

Le conseil métropolitain du 18 décembre 2020 a acté la création d'un fonds de concours à destination des communes dédié à la rénovation énergétique et bas carbone. L'enveloppe allouée est fixée à cinq millions d'euros par an. L'aide est ouverte à toutes les communes souhaitant entreprendre des travaux, sur leur propre patrimoine, et dont l'impact permet de contribuer significativement aux objectifs du PCAET. La participation de la MEL, à hauteur de 40 % de la dépense, est conditionnée à un audit énergétique et environnemental du patrimoine communal pour identifier et ordonnancer le programme de travaux. Une bonification de l'aide est envisageable dès lors que le projet a recours à des matériaux bio-sourcés ou que les changements apportés permettent aux bâtiments d'atteindre les critères des labels BBC ou E+/C-.

BILAN INTERMÉDIAIRE ET PERSPECTIVES :

Au 15 octobre 2021, 23 projets ainsi que trois bonifications ont été délibérés, pour un montant total de 2 128 611 €. Trois projets ont été inscrits au Budget Modificatif et 9 projets sont en cours d'instruction.

La poursuite du dispositif mutualisé de valorisation des CEE

Le certificat d'économie d'énergie (CEE) est un dispositif créé au niveau national depuis plus de 10 ans. Il s'appuie sur le principe de « pollueur-payeur » : les fournisseurs d'énergies et de carburant, « les obligés », ont la possibilité de mettre en place des mesures d'économie d'énergie eux-mêmes, ou d'acheter des CEE à des acteurs non-obligés, « les éligibles ». En l'absence d'actions dans ce sens, les fournisseurs d'énergies sont contraints de payer une surtaxe à l'état.

La demande de certification ne peut être formalisée qu'à compter d'un seuil de 50 GWh et en respectant les critères établis au niveau national. L'atteinte de ce seuil d'éligibilité étant difficile à atteindre, la MEL a mis en place un processus de regroupement des « éligibles » auprès des communes et collectivités du territoire. Chaque économie d'énergie peut ainsi être rentabilisée, ce qui encourage les acteurs métropolitains à agir en faveur de la transition énergétique.

Ce dispositif créé au 1er janvier 2019, présente de multiples avantages :

- proposer aux communes un nouveau service dans le cadre de la rénovation durable de leur patrimoine ;
- garantir un prix de vente négocié ;
- optimiser le coût du service en développant notamment une expertise interne.

En 2020, 1899 opérations standardisées (dont 57 % d'opérations déposées par 15 communes) ont ainsi pu être certifiées par le Pôle National des CEE pour un volume total de 66 384 MWh cumac. Parmi ces opérations, ont été éligibles :

- la mise en place de systèmes moteurs et de pompes économes en énergie dans le cadre du bassin enterré Melbourne à Tourcoing (4,6 GWh cumac de CEE) ;
- le remplacement de la production frigorifique de la patinoire Serge Charles à Wasquehal (22,9 GWh cumac de CEE).

LES PERSPECTIVES :

Le dispositif est renouvelé pour quatre ans à compter du 1er janvier 2022, date d'entrée dans la cinquième période du dispositif national. Un nouveau partenaire financier de rachat des CEE a été choisi pour les deux premières années (2022 et 2023).

Accélérer l'essaimage de projets de transition

L'Appel A Projets (AAP) « Mets la transition dans ton quartier » initié en 2016 permet de subventionner des projets portés par des associations du territoire et compatibles avec les ambitions du PCAET. La MEL a su, malgré le contexte sanitaire, assurer la continuité de mise en œuvre de ce dispositif. Ainsi en 2020, 36 projets ont été instruits et 22 ont pu être financièrement soutenus, à hauteur d'environ 20 % des dépenses. Ces derniers concernent principalement : l'éco-responsabilité (deux projets), le zéro-déchet / réparation (sept projets), l'agriculture / alimentation (six projets), la biodiversité (un projet), la mobilité (trois projets) et les énergies renouvelables (un projet). 37 communes du territoire sont concernées par au moins un projet. Plus de 30 000 citoyens ont pu être sensibilisés et plus de 9 000 accompagnés vers des changements de comportement.

Un défi de réduction des consommations d'énergie à grand succès

La MEL encourage les DECLICS (DEfis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété) via un partenariat avec la MRES (Maison régionale de l'environnement et des solidarités). Le défi proposé s'intitule « économisons l'eau et l'énergie en métropole lilloise ».

Le principe est simple : pendant 6 mois, chaque foyer participant doit relever ses compteurs et appliquer les astuces et de conseils de la MRES pour tenter de réduire sa consommation d'eau et d'énergie d'au moins 8 %.

Les chiffres clés de cette édition réalisée du 1er décembre 2020 au 30 avril 2021 :

186 foyers, 34 communes, 26 équipes participantes : **-12,21 % de consommation d'eau soit 28,8L d'eau/jour/foyer soit 8 m³ par an/foyer et -9,9 % d'économie d'électricité soit 1068 kWh/foyer/an soit 113 € économisés.**

LES PERSPECTIVES :

La nouvelle édition est lancée. La période de recrutement des participants s'est poursuivie jusqu'au 15 novembre 2021. Le défi se déroulera du 1er décembre 2021 au 30 avril 2022.

Des chèques eau accompagnés d'informations pédagogiques pour les ménages les plus fragiles

La MEL a lancé en 2016 un programme de distribution de chèques eau à destination des ménages en difficulté. D'une valeur maximale de 200 euros ou de 50 % de la facture totale, ils ont vocation à être attribués par les travailleurs sociaux des Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS). En 2020, 1 013 familles se sont vues allouées 314 170 euros, soit un montant moyen de plus de 310 euros par famille. Parallèlement à ces aides, les acteurs sociaux ont mené une série de sensibilisation auprès des usagers afin de les accompagner à mieux maîtriser leur consommation d'eau et ainsi réduire le montant de leur facture.

Un programme transfrontalier pour la justice alimentaire

La Mel est engagée depuis plusieurs années dans la lutte pour la justice alimentaire, c'est-à-dire faire face à la précarité alimentaire et rendre accessible une consommation responsable. Cette volonté se traduit par deux programmes ambitieux : le PAT (Projet Alimentaire Territorial) adopté en octobre 2019, et la démarche Parcours CROC (Consommer Responsable Oui mais Comment).

Ce programme se déroule dans le cadre du projet INTERREG V « Filière Alimentaire Durable Transfrontalière », auxquels participent la Cellule Environnement de la Province de Namur et la MEL. De novembre 2019 à juin 2020, une vingtaine de familles volontaires ont été accompagnées pour parvenir à modifier leur consommation et ainsi basculer vers des pratiques alimentaires plus durables. L'objectif du projet était de travailler autant avec les entreprises (l'offre) qu'avec les consommateurs (la demande) pour enclencher une transition vers un modèle de consommation préférable. Les consommateurs deviennent ainsi consom'acteurs et motivent l'engagement d'autres acteurs vers l'alimentation durable. Le Parcours CROC a proposé des rendez-vous sur une alimentation locale, saine et de qualité (apports de connaissance et ressources de proximité). À la suite de cette expérimentation, une réflexion sera menée pour déployer une formule d'accompagnement grand public, sur la « santé alimentation ».

Le projet FICOL avec Saint-Louis du Sénégal

La gestion des déchets solides à Saint-Louis du Sénégal constitue un défi majeur dans la mesure où l'écosystème de la ville est particulièrement fragilisé. En Novembre 2019, la MEL a signé une convention financière avec l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre de son dispositif de Facilitation de Financement des Collectivités Locales (dispositif FICOL), en vue de mener un projet d'appui à la gestion durable des déchets au Sénégal (Ville de St Louis). Ce projet de solidarité internationale permet de répondre à l'objectif de rayonnement de la MEL en :

- valorisant et partageant notre compétence et expertise en gestion et valorisation des déchets ;
- apportant une réponse opérationnelle à l'actuel enjeu mondial de transition écologique.

En effet, ce projet vise à améliorer la collecte et la valorisation des déchets en amont de la mise en décharge au Centre d'Enfouissement en s'articulant autour de trois grandes actions :

- développer des filières économiques de valorisation des déchets ;
- appui à la bonne gouvernance de la commune de Saint-Louis : renforcement des capacités institutionnelles (formation, recrutement) et matérielles ;
- actions de communication et de sensibilisation auprès des acteurs locaux et de la population.

Cette opération est financée à 62 % par l'AFD, à 30 % par la Commune de St Louis du Sénégal, et 8 % par la MEL (soit 100 000 € versés en 2020).

La MEL adhère au Green City Accord

Le parlement européen réuni à Strasbourg en février 2020 a adopté à une large majorité, son pacte vert ou « green deal ». Celui-ci acte l'objectif de neutralité carbone à 2050 et dessine les traits d'une société plus saine, durable, équitable et prospère. De manière à décliner cet engagement en actions opérationnelles et locales, la commission européenne a lancé le « green city accord ». Première métropole française impliquée, la MEL a adhéré en février 2021 à cet accord qui nécessite de formaliser des objectifs ambitieux d'ici à 2030 dans 5 domaines prioritaires : la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la nature, l'économie circulaire et la gestion des déchets, la lutte contre le bruit.

LES ÉDITIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
2, boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex

Rédaction : MEL - Mission développement durable et transition énergétique
Coordination : MEL - Direction de la Communication
Direction artistique : MEL - Grégory Rolland, Yann Parigot
Mise en page et graphisme : Invenit
Photographies : MEL - Alexandre Traisnel, Vincent Lecigne, Pascaline Chombart, Édouard Bride - Alexandra Lebon / Matignon - Thomas Karges
Photothèque : **MEL** - Nicolas Fernandez
Impression : MEL - Services et ressources

Achevé d'imprimer en décembre 2021

MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

2, boulevard des Cités Unies - CS 70043
59040 Lille Cedex
Tél : +33(0)3 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr